



## COMMUNIQUE

# Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Eurométropole de Metz : L'enquête est lancée !

L'Eurométropole de Metz propose une enquête auprès de ses habitants, pour connaître leurs habitudes, leurs freins etc., en matière de mobilité, d'alimentation et d'habitat, et recueillir leurs suggestions sur les actions à mener pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

### Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ?

Le PCAET est un document de référence qui représente à la fois un moteur pour la transition énergétique et une opportunité pour le développement du territoire : améliorer la qualité de vie, optimiser le budget et l'attractivité économique !

#### Pourquoi un PCAET?

**Territoire labellisé Climat-Air-Énergie 3 étoiles depuis 2016**, la métropole est engagée dans une démarche volontariste depuis de nombreuses années. L'évaluation de son 1<sup>er</sup> PCAET a permis de constater qu'elle a encore de nombreux défis à relever pour :

- réduire sa consommation énergétique (objectif d'environ -25 % en 2030, par rapport à 2012),
- ralentir les émissions de gaz à effet de serre (objectif de -40 % en 2030, par rapport à 1990),
- améliorer la qualité de l'air et la santé publique,

Le second PCAET de l'Eurométropole de Metz se veut donc plus ambitieux que le précèdent grâce à :

- davantage de concertation avec les acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises, communes, institutions etc.),
- un état des lieux basé sur des diagnostics récents et très fournis,
- des objectifs mieux évalués pour aboutir à un plan d'action précis et structuré.

Le diagnostic a déjà permis de révéler certains critères :

- chaque année un habitant du territoire émet 9 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> de Gaz à Effet de Serre, en cumulant les émissions directes (transports, logement...) et indirectes (alimentation),
- la pollution de l'air est responsable de 160 décès prématurés par an sur le territoire,

- chaque année la facture énergétique par habitant sur le territoire s'élève à 2 550 €.

### Une phase de concertation avec les habitants pour amorcer la démarche

Pour associer les habitants à l'élaboration de son second PCAET, l'Eurométropole de Metz démarre une phase de concertation durant laquelle :

- un questionnaire en ligne est accessible sur <u>eurometropolemetz.eu</u> ou directement à <a href="https://demarches.services.metzmetropole.fr/metz-metropole/contribuer-au-nouveau-plan-climat-air-energie-de-l-eurometropole-de-metz/">https://demarches.services.metzmetropole.fr/metz-metropole/contribuer-au-nouveau-plan-climat-air-energie-de-l-eurometropole-de-metz/</a>,
- des enquêtes seront menées sur le terrain par des agents. Axées sur les thèmes de la mobilité, de l'alimentation et de l'habitat, elles permettront de mieux connaître le comportement des habitants, leurs freins etc., mais aussi de recueillir leurs suggestions quant aux actions que la métropole devra mener pour construire un territoire où il fait bon vivre. L'action collective et l'action individuelle sont toutes deux essentielles pour répondre à l'urgence climatique!

<u>www.eurometropolemetz.eu</u> <u>www.facebook.com/EurometropoleMetz</u> - <u>www.twitter.com/EurometropoleMetz</u> www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu